



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des
affaires culturelles



PLAN FANFARES HAUTS-DE-FRANCE

Le ministère de la culture, en lien avec le ministère en charge de la cohésion des territoires, finance depuis 2021, un plan de soutien aux fanfares et harmonies à destination des dix-huit régions que compte le territoire national.

Rappel du contexte

Au cours des deux années 2021-2022 du plan Fanfares, la DRAC Hauts-de-France a privilégié un mode collaboratif. Pour ce faire, un comité de pilotage a été installé, associant les fédérations régionales de l'union des fanfares de France (l'UFF), de la confédération musicale de France (CMF), de la fédération régionale des sociétés musicales Hauts-de-France (FRSM), de la confédération des batteries-fanfares (CFBF), mais aussi les partenaires des départements et de la région Hauts-de-France. Ce comité de pilotage permet de créer des dynamiques territoriales d'action culturelle associant professionnels et lieux culturels, et de favoriser la pratique amateur.

Les crédits obtenus par la DRAC ont été attribués aux fédérations selon une clé de répartition proposée par les fédérations et validée par la DRAC.

Financement sur les deux années :

En 2021, 150 000 euros ont été consacrés au plan fanfares Hauts-de-France pour 72 projets aux sociétés et 5 projets inter fédérations.

En 2022, 162 700 euros ont été alloués pour soutenir 69 projets et 5 projets inter fédérations

Les projets validés l'ont été autour des enjeux de professionnalisation des intervenants, d'aides à la reprise aux moyens de master class, de jumelages, de rencontres entre harmonies, mais aussi autour de créations ou de rencontres insolites, mélangeant les répertoires et les univers

artistiques. Outre le soutien financier apporté, le plan national Fanfares a eu le mérite de faire émerger les besoins en termes d'ingénierie culturelle, et de formation des acteurs associatifs.

Pour une troisième année, le ministère de la Culture souhaite le déploiement d'un plan dédié aux sociétés musicales au plus près des acteurs culturels locaux. Comme les années précédentes, l'attention devra être portée aux territoires prioritaires et en particulier dans les zones rurales. Les aides devront être allouées en fonction de deux axes à décliner en région.

Axes soutenus

1) L'accompagnement des artistes amateurs

- Soutenir des actions de formation des amateurs (stage, master class, résidence, atelier...) et en particulier pour les plus jeunes d'entre eux.
- Accompagner l'ouverture artistique : commande d'œuvre, composition, ouverture à de nouveaux répertoires, de nouvelles disciplines telles que les arts de la rue, la danse, le théâtre.
- Soutenir la formation des encadrants pour leur permettre d'approfondir leurs compétences artistiques, pédagogiques et l'acquisition de nouveaux répertoires.

2) Le développement de partenariats et de collaborations

- Favoriser les rencontres et échanges entre orchestres
- Générer des projets entre les associations, les conservatoires et l'ensemble des ressources culturelles du territoire
- Développer des projets associant sport et culture, notamment dans le cadre de l'Olympiade culturelle et de la coupe du monde de rugby pour valoriser les collectifs amateurs musicaux.

Modalités du plan Fanfares 2023 dans les Hauts-de-France

Les aides apportées en 2023 permettront de soutenir les associations à partir des axes définis ci-dessus.

Outre ces axes, une attention toute particulière pour les Hauts-de-France sera accordée :

1/ à un rééquilibrage territorial permettant une plus grande dynamique de projets se déroulant dans l'Oise, dans l'Aisne et dans la Somme.

2/ aux activités interfédérales : UFF – FRSM – CFBF –CMF

- Soutien au dialogue interfédéral et à la mise en commun des forces vives sur des projets artistiques d'envergure, l'ouverture à d'autres champs et/ou formes artistiques, etc.
- Dispositif renforcé pour les Batteries-Fanfares (ensemble au fonctionnement spécifique car constitué d'instruments naturels (clairon, cor de chasse, trompette de cavalerie, tambour) qui ne sont plus guère enseignés dans les écoles de musique « classiques » et s'approchent de plus en plus des codes de la musique traditionnelle) afin de former les cadres mais aussi de former des enseignants à ces instruments au fonctionnement particulier.
- Démarche inclusive des fédérations départementales.

3/ aux échanges avec conservatoires

Formation amateurs/ rencontres échanges.

4/ aux Olympiades culturelles

Partenariats croisés avec l'éducation nationale : actions et concerts favorisant la mixité sociale et culturelle, accompagnement du parcours de la flamme olympique, création d'œuvres pouvant initier une saison musicale autour de cette thématique et inclusion du handicap en relation avec les jeux paralympiques.

Suite à la tenue d'un jury et d'une réunion du groupe de pilotage régional (DRAC/Fédérations régionales) associant à la réflexion les partenaires des conseils départementaux et du conseil régional, les associations recevront notification d'acceptation de leur projet avant fin juin et les fédérations seront amenées à régler les dépenses liées aux axes définis ci-dessus.

Comment déposer un projet, une demande d'aide ?

Vous rendre sur le site : [Dispositif du Plan Fanfares en Hauts-de-France](#)

Et cliquer sur le bouton « déposer un dossier 2023 ».

Le dossier déposé sera constitué :

- De la fiche signalétique de l'association, de la mention de son affiliation à une des 4 fédérations régionales des Hauts de France ou non.
- De l'axe ou des axes sollicité(s) et du montant sollicité.
- D'un descriptif du projet /de la demande.
- Du budget prévisionnel.
- Du compte de résultat N-1 de l'association.
- Un CV ou une présentation en quelques lignes de l'artiste ou du professionnel intervenant dans le projet est recommandé.

Calendrier :

- 28 février 18h – 20h : webinaire de présentation du plan fanfares et des pièges à éviter.
Sur inscription sur le site [Plan Fanfares Hauts de France](#).
- 31 mars : date limite de dépôt des dossiers.

A partir de la mi-mai, réponses aux porteurs de projet (projets retenus et non retenus) par les fédérations régionales.

Contacts :

DRAC Hauts- De- France :

plan-fanfares-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr

Fédérations régionales UFF – FRSM – CFBF – CMF :

[Plan Fanfares Hauts de France](#).